

Réunion du 6 mai 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CP/2013/352 - Insertion professionnelle - 4513
Financement 2013 des structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de réviser le montant des subventions 2013 attribuées par délibération n° CP/2013/115 du 4 février 2013 aux entreprises d'insertion "NOVEA" et "SCOP Espaces verts", à hauteur des demandes de subventions 2013 déposées respectivement par ces structures
- de fixer à hauteur de 105 300 € le montant total des subventions 2013 allouées aux entreprises d'insertion "NOVEA" et "SCOP Espaces verts", conformément aux tableaux annexés
- de verser des avances 2013 d'un montant total de 73 710 € en faveur de ces mêmes structures, avances qui s'établissent à 70 % du montant des subventions 2013
- de verser le solde des subventions au cours du troisième trimestre 2013, au regard des éléments d'activité fournis par les structures et conformément aux modalités de paiement prévues dans les conventions financières.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions financières 2013 à conclure entre le Département et chacun des deux bénéficiaires concernés (conventions établies selon le modèle approuvé par délibération n° CP/2011/66 du 7 février 2011).

Elle charge en outre son président de mettre en œuvre ce dispositif.

Cette décision annule et remplace la délibération n° CP/2013/115 du 4 février 2013 pour ce qui concerne les entreprises d'insertion "NOVEA" et "SCOP Espaces verts".

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130506-77183-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 17/05/13